

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas besoin d'une loi pour lancer une campagne d'information sanitaire. De plus, cet alinéa créant une dépense nouvelle, puisqu'on imagine mal que cette campagne ne coûte rien, sa recevabilité financière au titre de l'article 40 pose question.